

Date limite d'envoi des dossiers complets
1er mai 2025 par mail ou par tout autre
dispositif de transfert de gros fichiers.

Les candidats sélectionnés seront avertis
par courriel au plus tard : **le 1er juin 2025**

FICHE D'INSCRIPTION

6^{ème} édition du festival

« Regards de voyageurs »

24, 25, 26 octobre 2025

Le dossier devra être composé de :

- Une biographie de l'auteur sous forme d'un texte court (précisez si vous êtes amateur ou professionnel + vos coordonnées complètes (adresse postale, adresse électronique, coordonnées téléphoniques, site et/ou page Facebook si vous en avez). Dans le cas d'une candidature collective ou candidature jeune, merci d'indiquer la personne référente pour les échanges.
- Un press-book contenant les éléments suivants : Expositions précédentes (s'il y en a) lieux d'expositions, etc. + tout renseignement que vous souhaitez communiquer.
- La présentation du projet photographique sous la forme d'un texte court mais pas trop ! (thème, lieu, démarche ...). Préciser si vous utilisez une technique ou un traitement particulier (double exposition, HDR,...)

Merci d'indiquer le nombre de tirages (de 15 à 20 photos), le format et la présentation (support, encadrement...)

- Les fichiers image devront avoir un titre de fichier de la forme : nom - thème - numéro.jpg, le nom étant le nom de famille du photographe ou du collectif et le thème de la photo, numéro étant le numéro d'ordre de l'image dans la série (de 01 à xx..). Les fichiers textes devront aussi commencer par le nom du photographe. **Pour faciliter le traitement des informations**, ces fichiers devront être enregistrés en .doc ou .odt (ni Jpg, ni PDF)
- Pour que l'installation réponde au mieux à vos besoins, préciser le système d'éclairage dont vous disposez, le nombre de spots et la puissance.

Adressez votre dossier de candidature

- ✚ Par courriel ou par wetransfer ou autre avec vos fichiers photos en format JPEG: chercheursdimages56@gmail.com

Si vous avez la moindre question : chercheursdimages56@gmail.com

L'envoi d'un dossier de candidature implique l'acceptation pleine et entière des conditions énoncées dans le règlement

- 1- Un seul dossier sera accepté par personne/collectif
- 2- La décision du jury de sélection est souveraine et sans appel
- 3- Les tirages photographiques, cadres et autres modes de présentation, sont à la charge des auteurs. La vente de photos ou autres produits en lien avec l'expo est autorisée pendant le festival dans le respect de la réglementation en vigueur.
- 4- Toute personne sélectionnée s'engage à assurer l'acheminement aller-retour de ses œuvres exposées, l'accrochage et le décrochage sur le lieu d'exposition, et à être présent lors du vernissage et du festival, (du vendredi après-midi au dimanche soir).
- 5- Le photographe atteste et garantit que les œuvres sont ses créations originales, au sens de la loi sur la propriété intellectuelle, et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'œuvres protégées. En cas de doute, le jury se réserve le droit de demander les fichiers originaux.
- 6- L'exposition des œuvres aura lieu sur des grilles : au regard de l'affluence et de la disposition des lieux, il convient d'adapter les tirages à cette contrainte.
- 7- Dans le but de promouvoir leur travail et le festival, les auteurs accordent à l'association Chercheurs d'Images le droit de diffuser des extraits de leur travail sans contrepartie financière (internet, programmes, affiches, tracts, ...). Cette autorisation d'une durée de 3 ans vaut aussi pour la publication dans les journaux et magazines à l'occasion d'articles en rapport avec le festival.

 **CHERCHEURS
D'IMAGES**

chercheursdimages56@gmail.com/

www.chercheursdimages.com

- ① L'organisateur «Chercheurs d'images » s'engage à détruire les images des photographes non retenues dans la sélection.
- ② L'organisateur s'engage à n'utiliser les images fournies par les photographes sélectionnés que dans un but de promotion du festival et à indiquer le nom de l'auteur. Il s'engage à contacter le photographe pour obtenir son autorisation et convenir des conditions de droit d'auteur dans l'éventualité d'une utilisation des images qui dépasserait ce cadre.
- ③ L'équipe du festival fournira aux exposants l'aide dont ils auront besoin lors de l'accrochage et du décrochage de l'exposition.
- ④ L'organisateur sera tenu pour responsable des dégradations éventuelles de son fait, survenues pendant l'exposition sur le site du festival.

En cas d'évènement grave ou d'impossibilité d'organiser le festival, notamment en raison de la situation sanitaire, la manifestation pourra être annulée ou suspendue à tout moment et sans préavis, et ce, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être exigé.

Le photographe ou ses représentants légaux déclarent accepter l'ensemble des conditions énoncées dans l'appel à candidature du festival.

Fait à

le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »